

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2018**

L'An **DEUX MIL DIX-HUIT**, le **VINGT-HUIT FEVRIER** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 22 février, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,  
Mmes M. FROSSARD (à partir du point n°3), C. GUENOT, MM. M. CORBOZ, M. COUTIN, S. RECOQUE, Adjointes,  
Mmes B. BELLIARD, M. CHAMPION, M. FORESTIER, L. LITTOZ, F. ZINGER, MM. N. BALMONT, M. BERTON (à partir du point n°10), D. BLAMPEY, JP. LITTOZ-MONNET, J. MERILLON, M. MILLET-URSIN, N. SALLAZ.

Etaient excusés : Mme J. CORRE a donné procuration à M. M. CORBOZ  
Mme L. GODENIR a donné procuration à M. N. BALMONT  
Mme M. JULLIEN a donné procuration à Mme C. GUENOT  
Mme M. MADDALENA a donné procuration à M. M. MILLET-URSIN  
M. M. BERTON a donné procuration à M. M. COUTIN (jusqu'au point n°9)  
Mmes C. JULLIARD, J. DELANNOY, MM. JP. BAUDRANT, JL. RAVELLI, M. VINCENT

Secrétaire de séance : M. JP. LITTOZ-MONNET



## SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018
- 2- Compte-rendu d'activités 2016 de la Communauté de Communes
- 3- Proposition pour la composition de la commission intercommunale des impôts directs
- 4- Convention pour la gestion des certificats d'économies d'énergie
- 5- Adhésion au groupement de commandes pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public
- 6- Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF
- 7- Renouvellement de la convention pour la gestion des demandes et des attributions des logements sociaux
- 8- Renouvellement de la convention de l'emprise des dépendances de la promenade cyclable
- 9- Renouvellement de la convention de mise en commun des moyens de police avec Lathuille
- 10- Questions diverses



## **1 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2018**

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Compte-rendu d'activités 2016 de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy**

Le rapport d'activités 2016 est présenté au Conseil par M. COUTIN, Président de la Communauté de Communes ainsi que par MM. GAGNERON, PRUDHOMME et BLANCHARD, Vice-Présidents.

- 1- Compétence « aménagement de l'espace »
  - Approbation du PLUi le 20/10/2016
  - Agrandissement de la gendarmerie pour loger les renforts saisonniers
  - Lancement du projet de réalisation d'une maison de santé à Faverges-Seythenex
  - Mise en place d'un plan local de l'habitat : promotion du logement social, réhabilitation de l'habitat indigne et vacant
- 2- Compétence « environnement »
  - Prise de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : réalisation des travaux de la plaine de Mercier et projet d'extension sur la traversée de Faverges. Complément d'étude sur le secteur de Sollier, Vethier, La Reisse.
  - Lancement d'un schéma directeur de l'eau potable afin de préparer le transfert de la compétence à la Communauté de Communes
  - Gestion de l'aire de grands passages des gens du voyage : coût de 174 000 € pour la saison 2017 pour 3 semaines d'utilisation effectives. Un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage devrait être mis en place en 2018.
  - Accélération de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) semi-enterrés pour un taux de 90% à l'échéance 2020.

M. MERILLON se plaint des dépôts sauvages de déchets à proximité des PAV. M. PRUDHOMME signale que la Communauté de Communes diligente des enquêtes sur ces infractions qui ont déjà donné lieu à plusieurs courriers d'avertissement. Par ailleurs des actions de sensibilisation sont menées auprès de la population et des enfants. Mme le Maire se dit prête à verbaliser en cas d'infraction avérée.

Par ailleurs, M. COUTIN informe le Conseil du lancement d'un schéma de desserte forestière.

- 3- Compétence « développement économique »
  - Projet de création d'une entreprise sociale et solidaire : point de vente de matériels recyclés. Le projet mené en partenariat avec Coup de Pouce Emploi devrait voir le jour en 2018 avec à la clé 8 emplois créés.
  - Fonds FISAC pour aider des projets économiques
  - Mise en place d'un observatoire économique
  - Zones artisanales : fin d'aménagement de la zone des Vernays ; poursuite des études sur la ZAC de la Gare à vocation touristique pour des travaux prévus en 2019 ; lancement des études pour l'aménagement de la zone du Thermesay d'une surface de 30 ha.
  - Reconduction du festival des cabanes pour la 3<sup>ème</sup> année basé sur un concours d'architectes (une centaine de candidats pour 12 retenus)
- 4- Compétence « promotion tourisme »
  - Montée en charge de la navette touristique gratuite (260 usagers en 2015, 2600 en 2016, 9200 en 2017). Pour 2018 projet de poursuivre la ligne jusqu'au col de la Forclaz sans correspondance à Talloires et création d'une ligne pour rejoindre le fort de Tamié.
  - Réalisation d'une carte touristique (40 000 ex) financée par des encarts publicitaires
  - Projet d'installation de bornes de lavage de VTT dans le cadre de la labellisation du territoire « Base VTT de randonnée »
  - Renouvellement de la convention de l'Office de Tourisme
  - Mise en place de la marque « Annecy Mountains » afin de positionner le territoire à l'international.

Mme LITTOZ estime que les élus doivent se faire le relais de cette marque auprès de la population. M. BALMONT juge que la marque manque de notoriété et qu'il faudrait qu'il y ait plus de communication.

### **3 – Proposition pour la composition de la commission intercommunale des impôts directs**

Conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts une commission intercommunale des impôts directs est instituée dans chaque EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La commission se substitue aux commissions communales de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Cette commission est composée de 11 membres (le président de l'EPCI et 10 commissaires).

L'EPCI doit proposer à l'administration une liste de noms en nombre double (10 titulaires et 10 suppléants dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté). Cette double liste est établie sur proposition des communes membres.

Après consultation de la commission communale des impôts directs, il est proposé les personnes suivantes : Françoise FAVIER, Lucie LITTOZ, Daniel BOZON-PETRIER, Ange GICQUIAUD, Rodolphe GOUSSAIN, Yann RIVOLET, Régis BALMONT.

Accord du Conseil.

### **4 – Convention pour la gestion des certificats d'économies d'énergie**

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Compte tenu de la complexité de montage des dossiers de Certificats et de l'importance des seuils à atteindre, il est proposé de confier au SYANE la charge de monter les dossiers des CEE auprès du Pôle national des Certificats d'Économies d'Énergies puis de les valoriser financièrement.

Le coût de cette gestion se monte à 15% de la valeur des CEE.

Accord du Conseil.

### **5 – Adhésion au groupement de commandes pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public**

La réforme anti-endommagement des réseaux (article 219 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 et décret n° 20111241 du 5 octobre 2011) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux, et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

A ce titre les collectivités exploitantes de réseaux doivent déclarer ces réseaux auprès du Guichet Unique et remettre des plans dans les récépissés de déclaration de travaux mentionnant la classification des réseaux selon leur précision de localisation.

Tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité fournis, en réponse aux déclarations DT/DICT, devront être géoréférencés avec un degré de précision de 40 à 50 cm au plus tard le 1er janvier 2019, en zones urbaines, et au plus tard le 1er janvier 2026 sur l'ensemble du territoire. Le réseau éclairage public de la commune est concerné par cette obligation.

Dans ce cadre, le SYANE et certaines communes de Haute-Savoie souhaitent se regrouper pour l'achat de prestations de détection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public souterrains, en vue d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes.

La participation de la commune s'élève à 70 % du montant HT de l'opération, tel qu'il figure dans le plan de financement, à laquelle s'ajoutent des frais généraux (3% sur le montant TTC).

Accord du Conseil.

### **6 – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Dans le cadre de sa politique d'action familiale, la Caisse d'Allocation Familiale finance les structures d'accueil des jeunes enfants (crèche et halte-garderie).

La signature d'une convention d'objectif et de financement avec la CAF permet à la commune de percevoir 66% du prix de revient de l'accueil des enfants, déduction faite des participations familiales. La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler jusqu'au 31/12/2021.

Accord du Conseil.

### **7 – Renouvellement de la convention pour la gestion des demandes et des attributions des logements sociaux**

La loi a modifié les modalités d'enregistrement des demandeurs de logements sociaux. Désormais les demandes seront centralisées sur un Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services municipaux n'étant pas dimensionnés pour assurer la gestion complète de la procédure, la commune a confié cette tâche à PLS.ADIL74 (Association Pour le Logement Savoyard – Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2018 moyennant une cotisation de 260 €.

Accord du Conseil.

### **8 – Renouvellement de la convention de l'emprise des dépendances de la promenade cyclable**

La commune a mis en place en 2015 un cheminement piétonnier le long de la route d'accès desservant la ZAC des Vernays à Doussard. Cet aménagement étant réalisé en partie sur les dépendances de la promenade cyclable, une convention d'autorisation d'emprise à titre gracieux a été signée avec le SILA.

Cette convention triennale arrivant à échéance le 16 avril 2018 il est proposé de la renouveler.

Accord du Conseil.

### **9 – Renouvellement de la convention de mise en commun des moyens de police avec Lathuile**

Il est proposé de renouveler la convention de mise en commun des moyens de police selon les mêmes modalités que les années précédentes.

Accord du Conseil.

### **10 – Questions diverses**

- Recensement de la population : Mme le Maire dit son inquiétude face aux chiffres du recensement qui montre une stagnation de la population et une croissance continue du nombre de résidences secondaires. Ce phénomène conjugué au vieillissement de la population tend à transformer peu à peu la commune.
- Projets d'investissement et travaux :
  - Réfection des courts de tennis : obtention de tous les financements sollicités, les travaux seront réalisés cette année
  - Pole Lacustre : les financements sont quasiment bouclés, la commission des élus travaille avec le cabinet TELOA pour des travaux qui devraient se réaliser fin 2018 / début 2019
  - Réfection du cinéma : tous les financements ont été obtenus, les travaux sont programmés sur tout le second semestre 2018
  - Sécurisation de la route des côtes et de la route d'Arnand : travaux terminés
- Informations :
  - Cérémonie des fusillés de Marceau le vendredi 6 avril à 18h
  - Inondation de début janvier : procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle en cours
  - Festival des Cabanes : projet d'installation d'une cabane dans la réserve et d'une autre à proximité de la ZA de Lathuile

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22h36**

Fait à DOUSSARD, le 22 mars 2018

Le Maire

